

28. Recommandent de renforcer les activités des organisations non gouvernementales relatives à l'environnement, de sensibiliser l'opinion aux activités concernant sa protection et sa gestion et de promouvoir la participation de la population à ces activités; se félicitent, à cet égard, de toutes les initiatives des Nations Unies tendant à aider les médias, les ONG et les associations communautaires s'occupant des pauvres;

29. Réaffirment la nécessité de promouvoir l'éducation écologique, en particulier celle des jeunes générations, ainsi que toutes autres mesures visant à faire prendre davantage conscience de la valeur de l'environnement;

30. Se félicitent des efforts - qu'ils encouragent - tendant à la création d'instituts ou centres ayant pour objet la recherche, la formation, l'élaboration de politiques en matière d'environnement et développement et autres entités s'occupant de la question, en vue de promouvoir l'échange d'informations, l'assistance technique et la coopération régionale au profit des activités à l'appui d'un développement écologiquement rationnel et durable, et conviennent que la CESAP a un rôle important à jouer à cet égard en favorisant la constitution d'un réseau régional de tels instituts et centres;

31. Se félicitent de la participation à la présente Réunion des représentants résidents régionaux du PNUD en Asie et dans le Pacifique, participation qui leur permettra de mieux concourir à l'exécution efficace des activités qui donneront suite à celle-ci;

32. Prient en outre le Secrétaire exécutif de la CESAP de suivre régulièrement la mise en oeuvre de la présente Déclaration et de faire rapport à la Commission à ce sujet lors de ses sessions annuelles.